

**COMPTE RENDU
DU COMITE SOCIAL
D'ADMINISTRATION
DES GREFFES
DU 24 MARS 2026**

Le CSA des greffes s'est tenu le 24 mars dernier sous la présidence de Monsieur Girardot, secrétaire général du Conseil d'Etat.

Ce compte rendu est l'occasion de vous informer des sujets inscrits à l'ordre du jour.

1) Programmation annuelle des travaux du CSA :

L'agenda social de cette année 2026 va permettre de travailler autour des sujets suivants : actualisation de la charte de la double gestion, mise à jour du règlement intérieur type des juridictions et de ses annexes, élections professionnelles de 2026.

2) Approbation des demandes de modification de règlements intérieurs :

RI du TA de Poitiers : La modification porte principalement sur les horaires d'ouverture au public (fermeture à 16h30 au lieu de 17h00). Après une expérimentation durant 9 mois puis une consultation des agents de greffe, la modification du RI a été unanimement approuvée par le greffe.



RI de la CAA de Nancy : La modification porte principalement sur les horaires de la plage variable du matin (passage de 7h30 au lieu de 7h00) afin de se conformer à la note du Conseil d'Etat de 2022 en matière de sécurité des juridictions. La modification du RI a été unanimement approuvée par le greffe.

Dans ces conditions, tous vos représentants ont émis un avis favorable pour le RI du TA de Poitiers et de la CAA de Nancy.

FO rappelle toutefois qu'il est nécessaire de remettre à plat la question de l'application de la note de 2022, qui préconise, afin d'éviter toute situation de travailleur isolé et risque en matière de sécurité, des prises de service pour les agents et magistrats à partir de 7h30.

3) Bilan du plan handicap et inclusion 2023-2025 et de la feuille de route relative à la diversité sociale et géographique 2023-2024, présentation du projet de stratégie diversité 2026-2028 :

Le secrétariat général présente le Plan handicap. A noter en particulier : le taux d'emploi des agents en situation de handicap qui s'est amélioré, il est passé de 2,8% en 2024 à 3,45% en 2025. De plus, l'accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap est effective à 98%.

FO signale des difficultés dans la prise en compte par certaines juridictions de préconisations des médecins de prévention (notamment en matière de télétravail et d'aménagements horaires) pour des agents reconnus RQTH. **FO a dû intervenir et alerter le Conseil d'Etat, ce qui a permis heureusement de débloquer localement certaines situations.**

S'agissant du projet de stratégie diversité, à noter la volonté d'ouvrir la juridiction administrative à des publics nouveaux, d'où les partenariats avec les rectorats, les établissements scolaires et des associations pour l'égalité des chances et de lutte contre les discriminations.



4) Bilan du plan de formation 2025 et plan de formation pour 2026 :

Pour le bilan 2025 :

- 764 agents de greffe formés et 3117 jours formation.
- La formation à la prise de poste, qui s'étend sur 6 mois avec un format hybride, s'est substituée au stage d'accueil des nouveaux arrivants et a concerné 67 nouveaux agents.
- Mise en place des cursus aux métiers de greffe avec 3 modules prise de poste des agents de greffe (78 agents formés), 3 modules pour les greffiers de chambre (34 greffiers formés) et 1 module pour les GEC et GECA (11 GEC et GECA formés).
- Développement du vivier des FIO (formateurs internes occasionnels).
- Augmentation des formations délocalisées.

Pour le plan 2026 : Poursuite des objectifs définis dans le schéma triennal et enrichissement du catalogue de formation, en particulier pour les formations au management.

5) Budget 2026 :

La direction de la prospective et des finances présente le budget 2026 :

- Une diminution des crédits de 5,6% par rapport à l'an passé et donc un coup de rabot imposé par la loi de finances.
- 80% des crédits relèvent de la masse salariale (rémunérations et pensions de retraite).
- Un schéma d'emplois « neutre » pour 2026, à savoir aucune suppression d'emploi mais aucune création d'emploi non plus.
- Les économies sont réalisées sur les dépenses de fonctionnement et sur les opérations immobilières. Le Conseil d'Etat fait donc des arbitrages en fonction des priorités, tous les travaux initialement prévus ne pouvant avoir lieu, certains seront reportés.
- Le renouvellement des matériels informatiques se feront mais seront étalés dans le temps.

FO a réagi sur le schéma d'emploi : alors que le contentieux augmente partout, aucune création d'emploi de greffe pour 2026 !

Avec l'augmentation de la charge de travail, les conditions de travail des agents de greffe vont continuer à se dégrader, c'est très inquiétant !

6) Schéma directeur des systèmes d'information :

Le projet relatif au schéma directeur des systèmes d'information est présenté. Il sera prochainement diffusé. A noter pour les correspondants informatiques : le séminaire annuel des CI aura bien lieu cette année en présentiel

7) Bilan des avancements 2025 :

Les données présentées par le département des greffes montrent que les taux de promotion obtenus dans les TA-CAA sont globalement identiques à ceux des autres périmètres du MI.

Voici les principaux résultats obtenus :

94 avancements obtenus pour la filière administrative et 4 avancements pour les filières SIC et technique.

Ces avancements se répartissent ainsi :

Filière administrative :

9 promotions en catégorie A : 5 attachés, 2 attachés principaux, 2 attachés hors classe.

32 promotions en catégorie B : 10 SACN, 12 SACS, 10 SACE.

53 promotions en catégorie C : 14 AAP2, 39 AAP1.

Filière technique :

2 promotions en catégorie C : 2 adjoints techniques de 1ère classe.

Filière SIC :

2 promotions au total dont : 1 promotion en catégorie A - 1 ingénieur SIC - et 1 promotion en catégorie B avec 1 technicien SIC de classe supérieure.

FO a attiré à nouveau l'attention du département des greffes sur deux points :

- L'accès au grade de SACN doit impérativement être amélioré : le ratio de 1,62 % est l'un des plus faibles alors que c'est sur ce tableau d'avancement de SACN qu'on trouve le plus grand nombre d'agents éligibles pour seulement 10 avancements obtenus ! Certes, il y a 2 promotions de plus que l'an passé (8 avancements SACN contre 10) mais cela ne suffit pas à prendre en compte les nombreuses situations d'agents de cat. C faisant fonction de cat. B.

- Le nombre dérisoire de promotions obtenues pour la filière technique (2 au total en cat. C uniquement), certes les agents éligibles sont peu nombreux mais ces agents sont indispensables au bon fonctionnement des juridictions et ne doivent pas être lésés. FO demande au Conseil d'Etat des promotions dès l'année prochaine en catégorie B technique car il y a d'excellents dossiers présentés depuis plusieurs années qui n'avancent pas et il faut maintenant vraiment rattraper le retard ! La filière technique ne doit pas être oubliée !

8) Bilan des mobilités 2025 :

Un bilan chiffré complet est présenté, dont voici certaines données :

- 245 arrivées d'agents, dont 25 arrivées en cat. A, 58 en cat. B et 162 en cat. C.
- 214 départs d'agents, dont 20 départs en cat. A, 58 en cat. B et 136 en cat. C.
- Pour la catégorie B : les arrivées dans les TA-CAA se réalisent principalement par la mutation à 31% et par le détachement entrant à 24%. Pour les départs, on compte 24% des départs pour la retraite et 15% pour une mutation.
- Pour la catégorie C : les arrivées se font principalement par la voie contractuelle à 43% puis par le détachement entrant à 19% et la mutation à 12%. Pour les départs, on compte 14% des départs pour la retraite, 14% pour la fin de contrat et 14% pour la fin de détachement.

Vos représentants FO ont exprimé leur inquiétude concernant les nombreuses arrivées par contrats en cat. C (43% des arrivées en 2025 soit 71 agents), ce qui en fait le 1er mode d'arrivée dans les juridictions loin devant le détachement et la mutation ! Outre le fait que ces contractuels sont placés dans une situation précaire, ces chiffres montrent le manque d'attractivité des métiers de greffe (charge de travail, niveau de fonctions et faible rémunération) qui peinent de plus en plus à recruter des fonctionnaires.

Nous demandons au Conseil d'Etat d'améliorer la carrière des personnels et de réfléchir à généraliser les recrutements sans concours d'adjoint administratif, ce qui permettrait de recruter des fonctionnaires et de pouvoir intégrer certains vacataires et contractuels déjà en poste dans les TA-CAA.

La DRH nous répond que chaque année un recensement est réalisé auprès des juridictions afin d'évaluer les besoins de recrutement ; l'an dernier, 11 recrutements sans concours dont 2 Pacte ont été validés.

FO rappelle que lors des prochaines élections de décembre 2026, les représentants qui seront élus au CSA des greffes deviendront pour la 1ère fois les représentants des personnels contractuels et FO entend bien les défendre (CDI, recrutement sans concours, rémunération et régime indemnitaire).

9) Élections professionnelles, point d'étape :

Le projet d'arrêté déterminant la part respective de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la désignation des représentants du personnel au CSA des TA-CAA est présenté : part des femmes : 75,63% et part des hommes : 24,37%.

FO demande si les listes de diffusion par messagerie professionnelle comprennent bien dans les destinataires les contractuels. On nous répond que oui. FO demande également si les organisations syndicales pourraient obtenir une adresse spécifique de diffusion pour les contractuels et vacataires afin de mieux cibler leurs communications. On nous répond que cela va être étudié avec la DSI.



MGP

10) Premier bilan du déploiement de la PSC santé et point d'étape sur la PSC prévoyance :

Voici les 1ers chiffres pour l'adhésion des agents de greffe des TA-CAA à la MGP :

86% des agents ont adhéré à la MGP. C'est l'option n°2 (option la plus couvrante) qui a été la plus choisie à 57% et la majorité des adhésions concerne une affiliation à titre personnel, soit 68% (le reste relevant d'une affiliation pour le conjoint et/ou les enfants).

Le prochain CSA des greffes est fixé au 22 juin 2026 à partir de 14h30.

N'hésitez pas à nous contacter

pour de plus amples informations sur fo@juradm.fr

Ou auprès de vos représentants FO au CSA des Greffes

Titulaires :

**Catherine MAGRI (TA de Melun)
Xavier BOURGEOIS (TA d'Orléans)
Cathy BUOT (CAA de Paris)
Evelyne CARTIER (TA de Besançon)**

Suppléants :

**Isabelle DEPREZ (CAA de Douai)
Frédéric HUAULT (TA de Caen)
Francis KINACH (CAA de Toulouse)
Véronique RETBY (TA de Versailles)**





Adhérer en ligne : c'est possible !

Vous êtes administratifs, techniques, contractuels ou de la filière sociale, notre syndicat national vous offre la possibilité d'adhérer directement en ligne !

➔  c'est simple et rapide

il vous suffit de cliquer sur le lien ci-dessous
pour accéder directement à notre site internet

[👉 https://www.fo-prefectures.com/](https://www.fo-prefectures.com/)

ou de scanner le QR code directement en bas à gauche.

Bonne visite à toutes et tous sur notre site internet, et à très bientôt !



le **1** syndicat
des PREFS, SGCD,
SGAMI ET JA

